

Le Congrès du Syndicat National des Personnels de l'Équipement et de l'Environnement (SNP2E) réuni au Cap d'Agde du 21 au 23 septembre 2021

Le collège des Personnels Exploitation réaffirme son soutien à la Confédération FORCE OUVRIÈRE ainsi qu'à la Fédération FEETS dont nous saluons ici le travail.

Dans le contexte actuel de crise sociale et sanitaire, de réduction budgétaire et de démantèlement des services publics.

Au vu des perspectives qui laissent entrevoir la fin des DIR et une mise en dépôt de bilan de l'établissement VNF :

#### **Le collège des Personnels d'Exploitation :**

**Condamne** les politiques menées par le gouvernement par le biais de la Loi 3Ds, ainsi qu'au travers de la Loi Climat et de la Loi de Transformation de la Fonction publique.

**Le collège refuse de céder** à une vision des services publics régionalistes qui primerait sur la souveraineté nationale, et **réfute** l'affirmation que tout sera mieux une fois privatisé, idée véhiculée par les hommes politiques qui consiste à désigner les fonctionnaires et la Fonction publique comme incapables d'assurer un fonctionnement pérenne des services publics.

Au cœur de cette tourmente, les Personnels Exploitation ne cessent d'œuvrer, de subir et voient leur population sans cesse diminuer. On leur reproche maintenant et c'est là toute l'absurdité de la chose, de n'être plus assez pour pouvoir utiliser l'intégralité des crédits octroyés, ce qui légitimerait (d'après l'administration) une « décentralisation/privatisation » des services.

#### **Dès lors le collège des PE se doit de :**

**Revendiquer** le maintien du service des DIR dans le giron de l'État en tant que grand service public.

**Réclamer** la renationalisation des autoroutes concédées.

**Rejeter catégoriquement** le projet de décentralisation des DIR entre les Départements, Régions et autres Métropoles qui vient créer une inégalité de traitement auprès des Personnels Exploitation dans leur déroulement de carrière, mais aussi auprès des usagers des routes /citoyens de ce pays qui ne seront pas traités sur un même pied d'égalité.

**Nous constatons et dénonçons** les décisions unilatérales prises sur :

- **La baisse** des niveaux de service,
- **La réduction** des effectifs,
- **La dégradation** des conditions de travail,
- **La diminution** incessante du budget alloué aux services,

L'administration met volontairement ses services en mode de fonctionnement dégradé afin de mieux les transférer ou carrément les supprimer.

**Le Collège des PE exige** que l'administration donne à ses services les moyens humains, matériels et financiers nécessaires afin que les agents puissent remplir correctement et dignement leurs missions de service public aux citoyens.

**Le Collège des PE revendique** la reconnaissance du travail effectué par ces agents qui œuvrent 24h/24h, 365 jours par an et par tous les temps.

**Le collège des PE déplore** le trop grand nombre d'accidents, dont plusieurs mortels, qui ont touché les Personnels d'Exploitation, ainsi que le nombre d'agressions verbales et physiques en augmentation constante. **Le collège des PE exige** que la dangerosité de leurs missions soit reconnue.

**Le Collège des PE dénonce** la baisse de pouvoir d'achat des agents, et **revendique** l'augmentation de la valeur du point d'indice, du régime indemnitaire et donc des pensions.

**Le Collège des PE condamne** le passage en force du gouvernement qui applique unilatéralement l'accord minoritaire sur l'Avenir de la Fonction publique et sur le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), dont les effets se révèlent catastrophiques pour l'ensemble des corps de fonctionnaires.

## **Statutaire :**

### **Le collège des PE :**

**Réclame** la mise en place d'un statut pour les Personnels Exploitation qui permette un réel déroulement de carrière sur, à minima 3 grades.

**Exige** que les taux de promotions soient augmentés, et qu'ils permettent notamment aux agents du grade C3 un accès à la catégorie B mieux dimensionnée et synonyme de progression de carrière.

**Revendique** que:

- ➔ **Les AE** outre la promotion par Tableau d'Avancement, aient accès à un concours ou examen professionnel pour accéder au grade d'AEP.
- ➔ **Les AEP** soient bénéficiaires d'un taux de promotion plus important jusqu'à CEEP.
- ➔ **Tous les CEEP** nommés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 fassent l'objet d'un reclassement au 1<sup>er</sup> niveau de grade de TSDD en catégorie B, sans perte de rémunération, sans mobilité imposée, en préservant le régime indemnitaire ainsi que le service actif.

**Fustige** l'administration afin que soit relancé un véritable Plan de requalification en reconnaissance de l'implication des Personnels Exploitation d'encadrement à la gestion des personnels et des centres.

**Met en demeure** l'administration ministérielle afin qu'elle mette en application les écrits du statut particulier des PETPE prévoyant, entre autres pour :

- **Les AE et AEP** : une formation technique spéciale portant sur la conduite, le fonctionnement et l'entretien courant des engins, ainsi que sur les travaux nécessitant une qualification particulière.
- **Les CEEP** : une formation technique spéciale portant notamment sur la sécurité et la prévention, l'organisation du travail et l'encadrement d'équipes.

**Réclame** pour les Personnels Exploitation qu'ils soient nommément cités comme bénéficiaires du nouveau statut de fonctionnaire «mort pour le service de la république».

**Le collège des PE revendique** depuis 5 ans que les agents PETPE décédés dans l'exercice de leurs fonctions aient accès à la reconnaissance de la Nation, et soient nommés au grade immédiatement supérieur.

Ce nouveau statut spécifique intègre également la mise en place d'un statut de «pupille de la République» pour les orphelins des agents décédés. Il assure un suivi par l'État jusqu'à l'âge de 21 ans ce qui, au vu des cursus scolaires actuels, est un âge bien trop court. De ce fait le collège **demande qu'il soit réévalué.**

## **H.S.C.T. :**

### **Le collège des Personnels Exploitation :**

**Est effaré** que l'État ait décidé de faire disparaître les CHSCT locaux et Ministériels, commissions essentielles à la protection et à la surveillance de l'environnement et des conditions de travail des agents au profit du CSA qui n'en sera qu'un ersatz, aux compétences affaiblies, véritable simulacre de protection et d'avancées en termes d'HSCT.

**Déplore** que le CHSCT - Ministériel n'assume plus les missions dont il est attributaire et **dénonce** l'incurie des services à garantir le rôle et les compétences de cette commission.

**Fustige** l'administration afin qu'elle se mette en ordre de bataille, et produise des consignes pour les personnels exposés temporairement aux pics de pollution et durablement aux poussières toxiques.

**Revendique** que les termes d'application de la **Protection Fonctionnelle**, pour les Personnels Exploitation en particulier dans le cadre des accidents de service soit revus, celle-ci ne s'activant qu'en cas d'agression intentionnelle donc ne permettant pas aux agents victimes d'accidents involontaires de la part de tiers d'en bénéficier.

**Se félicite** toutefois des avancées faites sur la reconnaissance de l'exposition à l'amiante des personnels.

**Déplore** que le CHSCT-M cherche à mettre en place une Instruction relative à la prévention des risques liés à l'exposition aux agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) trop timide, et surtout qui ne prend pas en compte l'exposition des agents dans les services qui ont été supprimés (ex : DDE), ou seulement à compter de la date de nomination ou d'intégration dans le service.

**Est en colère**, car il en est bien pire encore pour l'exposition des personnels aux Agents Chimiques Dangereux (ACD) que l'administration ne veut pas prendre en compte, car elle considère les ACD comme relevant des règles de générales de prévention du risque alors même qu'ils font l'objet d'une traçabilité prévue dans les articles R.4412-41 et R. 4412-58 du code du travail.

## **Régime indemnitaire :**

**Met en garde** le ministère contre toute velléité de mise en œuvre du RIFSEEP, ou tout autre procédé d'individualisation des primes pour les personnels d'exploitation.

**Exige :**

- Une revalorisation de la PTETE à 5000, 6000 et 7000 euros,
- La revalorisation de la prime d'astreinte,

---

**Résolution PE Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde**

**3**

**SNP2E - MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot 1 -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

- La revalorisation de l'ISH à hauteur des taux servis en heures supplémentaires,
- Une PSR à la hauteur d'un véritable 13<sup>ème</sup> mois, ainsi que son déplaçonnement pour les agents échelle C3.

**Exige** que les agents subissant une modification de leur fiche de poste suite à une réorganisation voient leur PTETE maintenue.

**Blâme** l'administration de ne pas vouloir prendre en compte la pénibilité de nos missions par la **bonification du service actif** afin que les personnels puissent partir à 57 ans, à taux plein, et de ne pas intégrer l'ensemble du régime indemnitaire dans le **calcul à pension** ; ceci permettrait aux agents de partir avec une pension digne et correcte.

## **Établissement Public Administratif VNF :**

### **Le collège des PE :**

**Condamne** l'abandon Programmé du petit gabarit qui se voit privé des moyens humains et financiers nécessaires à sa survie.

**Refuse** la déclassification de certaines voies, notamment le canal des Ardennes et le Canal de la Marne au Rhin Ouest.

**Condamne** le fait que l'EPA-VNF subordonne le maintien en service de certaines voies d'eau, notamment celles classées en Gestion hydraulique, à la participation financière des collectivités territoriales.

**Dénonce** le recours à des emplois temporaires, donc précaires, en lieu et place d'emplois pérennes de Personnels d'Exploitation.

**Dénonce** en outre, les dérives visant à confier à ces personnels des tâches, autres que celles liées à l'exploitation, dans le but de pourvoir au remplacement des personnels titulaires pour faire face aux suppressions de postes.

**Revendique** le maintien d'un service public de proximité et du socle de NAS négocié en 2015.

**Dénonce** l'offre de service décrite dans le projet stratégique, avec notamment la quasi-fermeture du réseau en gestion hydraulique.

**Condamne** la baisse drastique des crédits d'investissement et **exige** des moyens conséquents pour assurer la sécurité des agents et réduire la pénibilité au travail.

**Condamne** la mise en place de Partenariats Public Privé pour la remise à niveau ou création de nouvelles voies navigables ou d'ouvrages.

**Exige** que l'entretien et l'exploitation de toutes les voies navigables, actuelles comme futures, demeure effectués par les services et les agents de l'État.

### **Le collège PE concernant les effectifs et le recrutement :**

**Exige** le respect de l'équilibre entre emploi public et privé tel que défini en 2012 (92/8),

**Dénonce** les baisses d'effectifs et la vacance de poste de plus en plus élevée au sein de l'EPA-VNF,

**Exige** la mise en place d'un programme de recrutement à la hauteur des enjeux que représentent les départs massifs à la retraite des 5 prochaines années.

---

**Résolution PE Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde**

**SNP2E - MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

**Condamne** le recours en nette augmentation à l'emploi précaire (CDD publics, CDD privés, saisonniers).

**Demande** la remise à plat de l'instruction mobilité et en particulier une clarification de la concordance entre les classifications des postes publics et privés.

## **Personnels Exploitation « Ultramarin » :**

### **Le collège des PE :**

**Exige** des recrutements adaptés aux spécificités DOM pour permettre à chaque service d'assurer correctement ses missions. La surcharge de travail supportée par de nombreux agents, l'écrêtage massif des dépassements d'horaires, et les nombreux cas d'arrêts maladie sont révélateurs du manque avéré d'effectifs.

**Réclame** l'application de la loi portant sur les Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM), et le respect des règles statutaires pour tout recrutement.

**Exige** une augmentation du nombre de promotions tout grade confondu.

Les agents des services « ultramarin » sont souvent oubliés par la MIGT, et attendent longtemps avant d'avoir une reconnaissance de leurs investissements et de leurs carrières par la Centrale.

**Défend** le maintien du complément de rémunération (majoration de traitement et indexation) et son extension à l'ensemble des agents exerçant dans les administrations au regard du coût de la vie qui reste supérieur à celui de la France hexagonale.

**Exige** le rétablissement de l'indexation des pensions de retraite (ITR).

**Le collège des Personnels Exploitation se révolte** face aux décisions unilatérales prises par le gouvernement et :

**Regrette** le parti pris du Ministère de « re-sculpter » une partie des grilles indiciaires de certains Personnels Exploitation et pas d'autres, et **dénonce** le fait que les OS n'aient pas été à minima concertées, ce qui interdit toutes négociations et dialogues.

**S'oppose** à la remise en place du jour de carence.

**Refuse** le gel du point d'indice et demande l'ouverture de négociations.

**Conteste** le report des « avancées » du PPCR dont on voit bien qu'il a été fait dans l'urgence et sans connaissance des spécificités du corps des PETPE.

**Se révolte** face à la stigmatisation des fonctionnaires.

**Repousse** toutes réflexions de démantèlement ou privatisation des services publics.

**Exclu l'idée** qu'un jour, il s'assoit à la table de l'administration pour collaborer et se taise !